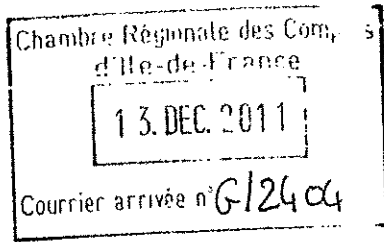


REPONSE DU MAIRE DE MONTFERMEIL (*)

() Cette réponse jointe au rapport engage la seule responsabilité de son auteur, conformément aux dispositions de l'article L.241-11 du Code des juridictions financières.*



Monsieur le Président

**Chambre Régionale des Comptes
D'Ile de France
6, Cours des Roches
BP 226
77441 NOISIEL CEDEX**

Montfermeil, le 7 décembre 2011

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen de la gestion de la commune de Montfermeil, suite à la séance de la Chambre Régionale des Comptes du 8 février 2011 au cours de laquelle la Chambre a formulé des observations provisoires, à la transmission de la réponse de la Ville de Montfermeil en date du 10 juin 2011 et à mon audition par la Chambre en date du 4 juillet 2011, vous m'avez transmis, en date du 21 novembre 2011 (reçu le 22 novembre 2011), le rapport d'observations définitives arrêtées par votre juridiction.

Par la présente et en application des dispositions du code des juridictions Financières, je souhaite répondre sur deux points.

En premier lieu, concernant le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (page 6 du rapport) et ses modalités de calcul, j'ai effectivement indiqué que, selon la composition des familles notamment du fait de l'existence d'un nombre élevé de familles nombreuses, les ratios par habitant perdent de leur signification et qu'il convient davantage de réaliser ces mêmes ratios à partir du nombre de foyers fiscaux.

C'est bien, en effet, une des difficultés, comme le note le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, à mobiliser tout le potentiel fiscal.

En second lieu, concernant les charges de fonctionnement (page 6 du rapport), la Ville de Montfermeil est parfaitement consciente de l'augmentation des charges qui résultent de la nécessité de créer les services nécessaires à la population et à son accroissement.

La Chambre régionale des Comptes note toutefois que les charges de fonctionnement par habitant sont inférieures à la moyenne de la strate de référence.

Enfin, ainsi que vous me l'indiquez dans le courrier d'accompagnement, j'ai bien noté que ce rapport, accompagné, le cas échéant de la présente réponse, me sera à nouveau transmis en vue de sa communication par mes soins à l'assemblée délibérante.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Très Respectueusement

Xavier LEMOINE
Maire

BORDEREAU DE REMISE DE DOCUMENTS EN MAINS PROPRES

A

Monsieur le Président de la
Chambre Régionale des Comptes
d'Ile de France
6 cours des Roches
77441 NOISIEL CEDEX

Objet : Examen de la gestion de la commune de Montfermeil

Je, soussignée Muriel MIBENE, Directrice Générale des Services de la Ville de Montfermeil, 7 à 11 place Jean-Mermoz, 93370 MONTFERMEIL certifie avoir remis ce jour en mains propres à Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes les documents suivants :

- Correspondance du 7 décembre 2011 sur le rapport d'observations définitives émis par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France – Exercice 2005 et suivants

Remis le 12/12/11

La Directrice Générale des Services
de la Ville de Montfermeil

Reçus le 12 DEC 2011

Le Président de la Chambre
Régionale des Comptes



810
